

AR PREFECTURE

006-210601597-20151104-01\_04\_11\_2015-DE  
Reçu le 09/11/2015

Acte rendu exécutoire après dépôt  
En préfecture du  
Et publication en mairie du



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES ARRONDISSEMENT DE NICE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 NOVEMBRE 2015 À 17H00**

L'an deux mille quinze, le quatre novembre, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le vingt-neuf octobre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Christophe TROJANI, Maire

- **Étaient Présents :** Monsieur André BEZZINA, Madame Catherine BARRAJA, Madame Joëlle BRAVETTI, Monsieur Jean-Paul GEAY, Madame Pasquale HATTEMBERG, Monsieur Jean-Louis BAUCHET, Monsieur André BIANCHERI, Madame Monique LAUGIER, Madame Christiane FROUTE, Monsieur Robert BOJANOVICH, Madame Marie ADAMO-BRONSONE, Monsieur Régis BELLI, Madame Claudine KHOKLOV, Monsieur Jean-François GIAUME, Monsieur Florian VIALLA, Madame Gisèle AMEDEO, Monsieur Bernard REBUFFEL, Monsieur Jean-Pierre MANGIAPAN, Madame Christine PETRUCCELLI, Madame Patricia DEGUS, Monsieur Richard CONTE, Madame Marie-Paule ZANOTTI

**Absents avec procurations :**

Madame Anne RAINAUD donne procuration à Monsieur le Maire  
Madame Isabelle PALAZZOLI donne procuration à Monsieur Jean-Paul GEAY

Conseillers Municipaux  
en exercice : 29

Présents : 24

**Absents excusés :**

Monsieur Cédric CIRASA  
Monsieur Joseph COSENTINO

Votants : 27

Monsieur Florian VIALLA est élu secrétaire de séance

**1/ OBJET : DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES**

**Monsieur Jean-Paul GEAY, Adjoint au Maire, expose à ses collègues**

Conformément aux dispositions des articles L2312-1 ; L3312-1 et L4311-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Communes de 3500 habitants et plus doivent organiser un débat d'orientations budgétaires.

En préambule, en 2016 l'attention du monde local et de ses partenaires (entreprises, associations...) va être focalisée sur l'évolution des marges de manœuvre financières. Le contexte économique peut porter, associé aux effets de cycle et à une réduction plus forte

qu'en 2015 des dotations de l'Etat, laissent présager un repli des dépenses d'équipement et une diminution des dépenses de fonctionnement.

Pour la première fois, le budget primitif de la Commune sera voté au mois de décembre de l'année « n moins 1 ». Ceci permettra une meilleure lisibilité budgétaire, et une plus grande réactivité offerte aux services, Ainsi les crédits votés en fonctionnement et investissement pourront être utilisés à compter du 1<sup>er</sup> janvier.

Le présent rapport d'orientations budgétaires se compose de deux parties :

- La première partie retrace les perspectives des finances publiques pour 2016
- La deuxième partie expose les orientations du budget 2016

## I LES PERSPECTIVES DES FINANCES PUBLIQUES POUR 2016

La trajectoire des finances publiques proposée par le Gouvernement est orientée vers un retour du déficit public en deçà de 3 % du PIB en 2017. En effet, **à compter de la loi de programmation des finances publiques (LPFP) pour les années 2014 à 2019<sup>(\*)</sup>, le Gouvernement a renoncé à ramener le déficit public sous le seuil de 3 % du PIB dès 2015**, comme il s'y était pourtant engagé à la suite de la recommandation du Conseil de l'Union européenne du 21 juin 2013 accordant à la France une prolongation du délai pour corriger son déficit excessif de 2013 à 2015.

Confirmant les hypothèses macroéconomiques retenues pour 2015-2017 dans le cadre du programme de stabilité 2015-2018, le rapport sur l'évolution de l'économie nationale et sur les orientations des finances publiques rappelle les modalités du retour du déficit public en deçà de 3 % en 2017, que le Gouvernement continue de faire reposer sur **le plan de 50 milliards d'euros d'économies sur la période 2015-2017**.

Ce plan doit, toutefois, être accompagné d'**efforts supplémentaires de 5 milliards d'euros en 2016**, afin de compenser les moindres économies résultant du net ralentissement de l'inflation. **Les économies ainsi réalisées doivent aussi permettre une baisse des impôts**, orientée notamment vers l'investissement des entreprises et la réduction du coût du travail.

**Le Gouvernement retient une hypothèse de croissance de 1,5 % pour les années 2016 et 2017 et de 1,75 % pour l'exercice 2018.**

Par ailleurs, **2,2 milliards d'euros d'économies supplémentaires seraient réalisées en 2016 par les administrations de sécurité sociale (ASSO).**

Enfin, une économie de 1,2 milliard d'euros devrait être constatée dans le champ des administrations publiques locales (APUL) en 2016 du fait du ralentissement de l'inflation. En effet, l'inflation devrait être nulle en 2015, alors qu'une hausse des prix de 0,9 % était prévue dans le cadre du projet de loi de finances pour 2015 ; de même, l'inflation devrait être de 1 % en 2016, au lieu de 1,4 % prévu initialement. Ce ralentissement des prix devrait se répercuter sur les dépenses de fonctionnement

Les concours de l'État aux collectivités territoriales seront réduits de 10,7 milliards d'euros au cours de la période 2015-2017, dont 3,4 milliards d'euros dès 2015 et 3,7 milliards d'euros en 2016.

Au total, les collectivités territoriales portent une part significative des économies prévues dans le cadre du programme de 50 milliards d'euros couvrant la période 2015-2017.

## II- les orientations du Budget 2016

La commune de Villefranche sur mer a en charge le développement cohérent et durable de son territoire, notamment en terme d'équilibre, des aménagements urbains dont fait partie le projet de la thalassothérapie, dans le cadre de la redynamisation globale du cœur de ville. Le tourisme et la culture, facteurs de développement dans notre région ne sont pas oubliés avec une réelle politique de protection et de mise en valeur de notre patrimoine historique.

Le bien-être de nos concitoyens est, bien sûr, au cœur de nos préoccupations avec la poursuite des efforts de la commune en faveur du logement pour actifs et sociaux, l'augmentation des subventions au CCAS pour les plus démunis, la rénovation des jardins d'enfants et la sécurité à laquelle tout un chacun a droit.

Notre volonté est de faire de Villefranche sur mer une ville d'excellence qui se développe harmonieusement et durablement, où les taux d'imposition resteront inchangés en 2016, où il fait bon vivre.

Tout cela nécessite des efforts en investissement et une maîtrise des frais de fonctionnement tout en maintenant un très bon niveau de service envers les habitants.

La Commune est toujours en grande difficulté financière, notamment par un fort endettement, ainsi qu'une masse salariale importante.

- L'inscription des charges de personnel sur le budget primitif soit une enveloppe de 5 millions d'€
- L'inscription d'un cinquième de la dette de 1,2 M€ auprès de la Métropole Nice Côte d'Azur, soit 240.000 € qu'il faudra rajouter à l'attribution de compensation annuelle qui est de 270.000 €.

AR PREFECTURE

006-210601597-20151104-01\_04\_11\_2015-DE  
Reçu le 09/11/2015

L'inscription de dépenses de certaines compétences déléguées précédemment au SIVOM (dépenses concernant l'accueil périscolaire, les intervenants dans les écoles primaires, le nettoyage des plages, la brigade verte). Nous étudions des pistes pour réintégrer dans le giron communal d'autres compétences à compter de 2016.

**Les recettes continuent de diminuer cette année :**

- Diminution de la dotation globale de fonctionnement de 200.000 €,

En ce qui concerne les dépenses d'équipement, elles ont été prévues à minima de l'ordre de 1 million d'euros, avec notamment la réfection de l'auditorium (fauteuils et éclairage), maîtrise d'œuvre sur le programme de restauration de la citadelle, réhabilitation des courts de tennis du col de Villefranche.

Les recettes d'investissement seront constituées par la dotation aux amortissements, l'autofinancement, le FCTVA, la vente d'un bien communal et le recours à l'emprunt.

**A-La section de fonctionnement**

**1) Les recettes réelles de fonctionnement :**

Nous sommes sur une base identique à 2015 soit de l'ordre de 10,7 M€.

La dotation globale de fonctionnement de l'État devrait être de 640.000 € (831.000 € en 2015) en diminution de presque 200.000 €

Les produits du domaine sont estimés à 260.000,00€ et les autres produits d'activité à 550.000,00 euros.

Les produits de la taxe sur l'électricité (240 k€), les redevances de cantine et garderie (110 k€), le contrat enfance jeunesse (130 k€) ainsi que le remboursement de la quote-part d'emprunt par la Métropole de Nice (137 k€) sont identiques à 2015.

La principale recette provient des droits de mutation (estimée à 1.200.000,00 euros), montant identique à la prévision de 2015.

**S'agissant de la fiscalité :**

La revalorisation des bases fiscales, fixée par l'État, ainsi que l'augmentation physique est estimée à 0,9% comme l'année précédente.

Il n'y aura pas d'augmentation des taux d'imposition pour l'année 2016

## **2) Les dépenses réelles de fonctionnement : de l'ordre de 9,4 M€**

Se répartissant en :

- Charges de gestion générale : 2,1 M€
- Charges de personnel : environ 5 M€ (le reliquat de la masse salariale, 1 M€, sera inscrite au budget supplémentaire et équilibré par l'excédent de fonctionnement)
- Subventions et participation : à hauteur de 900 k€, le montant des subventions aux associations restera identique à 2015
- Charges financières : environ 450.000,00 €
- Reversement attribution compensation négative Métropole NCA : 510.000€

## **B- la section d'investissement**

### **1) Les recettes d'investissement : 2 M€**

Réparties de la manière suivante :

- 1 M€ d'autofinancement pour équilibrer en grande partie le capital de l'annuité de la dette,
- 385.000 € de dotations aux amortissements,
- des produits de cession d'immobilisation
- 50.000 € concernant le FCTVA,
- 90.000 € de subvention pour la première tranche de réhabilitation de la citadelle

### **2) Les dépenses d'investissement : 2 M€**

Dont 1 million des travaux :

#### **Dans les bâtiments municipaux :**

Rénovation de l'auditorium de l'ordre de 250.000 €

Restauration de la citadelle 1<sup>ère</sup> tranche 230.000 €

Réhabilitation du Centre de Surveillance Urbain : 34.000 €

AR PREFECTURE

006-210601597-20151104-01\_04\_11\_2015-DE  
Reçu le 09/11/2015

Travaux ateliers Riant Séjour 40.000 €

En matière de sport :

Réfection des courts de tennis de la Corne d'or 110.000 €

Rénovation de l'éclairage du stade Bonifaci 25.000 €

En matière de sécurité, réfection des sols souples et mise aux normes des jeux dans les jardins d'enfants 60.000 €

En matière de communication à la population : installation de 2 panneaux d'information électroniques (entrée de ville et octroi) 120.000 €

L'annuité de la dette 2016 s'élève à 1.6 M€ euros.

Le budget primitif 2016 n'intègre pas les restes à réaliser 2015, qui seront repris après le vote du Compte Administratif 2015, lors du budget supplémentaire 2016.

S'agissant du budget annexe des parkings, le Conseil Municipal, par délibération du Conseil Municipal du 14 janvier dernier, a voté la transmission universelle du patrimoine de la société publique locale villefrancoise au profit de la commune de Villefranche sur mer.

En conséquence, le passif et l'actif de cette société sont intégrés à partir de cette année dans les budgets communaux (budget principal ou budget annexe).

S'agissant de l'activité parking, le budget annexe du stationnement est reprend en dépenses et recettes la gestion des parkings fermés (Marinières, Wilson, Barmassa).

Le budget prévisionnel 2016 devrait s'élever à la somme de 900.000 €.

- 700.000 € en section de fonctionnement
- 200.000 € en section d'investissement

La section de fonctionnement intègre l'ensemble des charges et contrats de maintenance des différents parkings, le remboursement vers le budget principal des salaires des agents en charge du fonctionnement de ces structures, ainsi que les intérêts des emprunts. La recette concerne les redevances des parkings pour la somme de 700.000 €

AR PREFECTURE

006-210601597-20151104-01\_04\_11\_2015-DE  
Reçu le 09/11/2015

La section d'investissement regroupe le capital de la dette, ainsi que des enveloppes financières pour l'acquisition de matériel et d'éventuels travaux à réaliser dans les différentes enceintes.

L'annuité de la dette sera de 130.459,68 € se répartissant en 14.189,30 € d'intérêts et 116.270,38 € de capital.

La dette restant due au 1<sup>er</sup> janvier 2016 est de 570.884,45 €. Elle était de 684.015,83 € au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

## LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE



Le Maire, 

Pr. Christophe TROJANI 

La présente délibération est susceptible d'être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa date d'exécution :

- soit en exerçant un recours administratif (gracieux ou hiérarchique)
- soit en exerçant un recours contentieux devant les juridictions administratives